

**INSCRIPTION AUX EXAMENS FINAUX DU BREVET D'ARBORICULTEUR / TRICE
SESSION 2019**

1. ETAT NOMINATIF

Nom de famille : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
NP/Lieu : _____
Commune d'origine (lieu/canton): _____
Date de naissance : _____
☎ privé : _____ ☎ portable : _____
Adresse E-mail _____
N° AVS (nouveau) _____

Remarque : Si vous refusez de voir votre nom publié lors d'informations concernant le brevet (p.ex. publication dans l'Agri), veuillez nous l'indiquer.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

- CFC du champ professionnel de l'agriculture, brevet de paysanne ou autre titre jugé équivalent

CFC ou brevet de : _____

Obtenu le : _____

Autres CFC ou diplômes : _____

- Certificats des modules obligatoires
- 2 années de pratique professionnelle (détail ci-dessous)

L'admission à l'examen final est du ressort de la Commission assurance qualité.

3. INSCRIPTION AUX EPREUVES DE L'EXAMEN FINAL

Veuillez indiquer ci-dessous à quelles épreuves de la session 2019 vous vous inscrivez :

		Prix :
Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations (13 mars 2019)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Fr. 150.-
Epreuve 2 : Techniques de production		Pas en 2019
Epreuve 3 : Etude d'exploitation (remise : 15 avril 2019)	<input type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non*	Fr. 600.-
Epreuve 4 : Entretien professionnel sur l'exploitation (mai-août 2019)		

*L'inscription séparée aux épreuves 3 et 4 n'est pas autorisée. **La confidentialité des données est garantie : ces données ne seront connues que des experts, cas échéant des organes de recours, et les documents sont tous rendus à son auteur une fois le délai de recours écoulé**

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION DE REFERENCE POUR L'ETUDE D'EXPLOITATION

(Uniquement en cas d'inscription aux épreuves 3 et 4)

Nom et Prénom du Chef d'entreprise:	
Adresse:	
NP et Lieu	
Situation de l'entreprise: (type d'entreprise, cadre, etc).	
Surfaces de l'exploitation par production:	
Modes de culture:	
Ressources humaines (nombre et responsabilités):	
Responsabilités du candidat au sein de l'entreprise:	
Formes de commercialisation de la récolte	

5. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Uniquement en cas d'inscription aux épreuves 3 et 4)

La pratique professionnelle requise est de 2 ans après l'obtention du CFC (date qui figure sur le CFC). Elle doit être acquise lors de la remise de l'étude d'exploitation, soit le 15 avril 2018 pour la session 2018. En cas de deuxième voie de formation, l'expérience acquise entre les deux apprentissages peut être reconnue. L'expérience pratique acquise avant l'obtention d'un CFC du champ professionnel de l'agriculture selon l'art. 32 OFPr est reconnue.

La pratique professionnelle doit être justifiée par un certificat de travail de l'employeur ou une attestation d'indépendant. De plus, le tableau ci-dessous doit être complété:

Employeur (Nom, prénom, adresse exacte, téléphone)	Responsabilités exercées	Taux d'activités	Date début	Date fin	Nombre de mois
				Total	

La soussignée / le soussigné certifie l'exactitude des renseignements :

Lieu et date :

Signature :

DOCUMENTS A JOINDRE A L'INSCRIPTION :

- Copie du CFC ou du diplôme
- Copie d'autres titres ou diplômes obtenus
- Copie des certificats de modules
- Copie d'une pièce d'identité munie d'une photo
- Attestation(s) de pratique professionnelle

Ce formulaire, ainsi que les documents annexes, doit être retourné au secrétariat d'AGORA pour le **31 octobre 2018** dernier délai. Les inscriptions tardives ne sont pas prises en considération.

Adresse:

**Directions d'examens professionnels
c/o AGORA
Avenue des Jordils 5 / CP 1080
1001 Lausanne**